

Fiche du 10/11/2014, révision 1

---

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: DIPCLEAN NEW

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### 1.3. Informazioni sul fornitore della scheda di dati di sicurezza

NOME DEL DISTRIBUTORE:

C-TEC SYSTEM S.A. 42, Route de Satigny Case Postale 711 - CH-1214 Vernier/Genève

Tel. +41 22 939 10 50

Fax +41 22 939 10 69

[contact@ctec-system.com](mailto:contact@ctec-system.com)

### 1.4. Numero telefonico di emergenza

Telefono della società: +41 22 939 10 50

**Centro di informazione Tossicologica: Telefono 145**

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Propriété / Symboles:


C Corrosif

R Phrases:

R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R34 Provoque des brûlures.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Danger, Skin Corr. 1B, Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

### 2.2. Éléments d'étiquetage



Symboles:

C Corrosif

R Phrases:

R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R34 Provoque des brûlures.

S Phrases:

S22 Ne pas respirer les poussières.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

## Fiche de Données de Sécurité

### DIPCLEAN NEW

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Contient:

métasilicate de disodium

Symboles:



Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence:

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Qualité spéciale:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

---

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

> 50% métasilicate de disodium

Numéro Index: 014-010-00-8, CAS: 6834-92-0, EC: 229-912-9

Xi,C; R34-37


 3.2/1B Skin Corr. 1B H314

 3.8/3 STOT SE 3 H335






< 3% troclosène sodique



Numéro Index: 613-030-00-X, CAS: 2893-78-9, EC: 220-767-7

E,O,Xn,Xi,N; R2-22-31-36/37-50/53-8

 2.14/2 Ox. Sol. 2 H272

## Fiche de Données de Sécurité DIPCLEAN NEW

-  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
-  3.8/3 STOT SE 3 H335
-  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400
-  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410
-  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

- < 3% Alcool laurilico + 7 EO  
CAS: 9002-92-0, EC: 226-097-1  
Xn,Xi; R22-41
-  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
  -  3.3/1 Eye Dam. 1 H318

---

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

**CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.**

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. **CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.**

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

---

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).



## Fiche de Données de Sécurité

### DIPCLEAN NEW

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :  
Aucun en particulier.

- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.  
La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers  
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.  
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.  
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter les dispositifs de protection individuelle.  
Emmener les personnes en lieu sûr.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.  
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres sections  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Matières incompatibles:  
Conserver à une distance éloignée d'acides.  
Indication pour les locaux:  
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

---

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle  
Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles  
Valeurs limites d'exposition DNEL  
N.A.  
Valeurs limites d'exposition PNEC



## Fiche de Données de Sécurité

### DIPCLEAN NEW

- N.A.
- 8.2. Contrôles de l'exposition
- Protection des yeux:  
Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.
- Protection de la peau:  
Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.
- Protection des mains:  
Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.
- Protection respiratoire:  
Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.
- Risques thermiques :  
Aucun
- Contrôles de l'exposition environnementale :  
Aucun

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- |  |                  |
|--|------------------|
| Odeur:   | CARACTERISTIQUE  |
| Seuil d'odeur :  | N.A.             |
| pH:  | ENV. 12,0 sol 1% |
| Point de fusion/congélation:                                   | NONE             |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:         | NONE             |
| Inflammation solides/gaz:                                      | none             |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | N.A.             |
| Densité des vapeurs:   | N.A.             |
| Point éclair:  | > 100 ° C        |
| Vitesse d'évaporation :  | N.A.             |
| Pression de vapeur:  | N.A.             |
| Densité relative:  | N.A.             |
| Hydrosolubilité:   | CA. 200g/L       |
| Solubilité dans l'huile :                                      | INSOLUBLE        |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau):                        | N.A.             |
| Température d'auto-allumage :                                  | N.A.             |
| Température de décomposition:                                  | N.A.             |
| Viscosité:   | N.A.             |
| Propriétés explosives:   | N.A.             |
| Propriétés comburantes:  | N.A.             |
- 9.2. Autres informations
- |   |      |
|---|------|
| Miscibilité:  | N.A. |
| Liposolubilité:                                       | N.A. |
| Conductibilité:                                       | N.A. |
| Propriétés caractéristiques des groupes de substances | N.A. |

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité  
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.



## Fiche de Données de Sécurité

### DIPCLEAN NEW

- 10.5. Matières incompatibles  
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

---

#### SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques  
Informations toxicologiques concernant le mélange :  
N.A.
- Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :  
N.A.
- Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:
- a) toxicité aiguë;
  - b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
  - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
  - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
  - e) mutagénicité sur les cellules germinales;
  - f) cancérogénicité;
  - g) toxicité pour la reproduction;
  - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
  - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
  - j) danger par aspiration.

---

#### SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1. Toxicité  
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.  
REGLEMENT (CE) NO 648/2004 - CONTIENT:  
> 30 % phosphates; <5 % agents de surface non ioniques, agents de blanchiment chlorés
- 12.2. Persistance et dégradabilité  
N.A.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation  
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol  
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes  
Aucun

---

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

#### SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1. UN number  
ADR-Numéro ONU: 3253  
IMDG-Un number: 3253
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies  
ADR-Shipping Name: UN 3253 TRIOSSISILICATO DI DISODIO  
IMDG-Technical name: UN 3253 DISODIUM TRIOXOSILICATE



## Fiche de Données de Sécurité

### DIPCLEAN NEW

- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
- |              |   |
|--------------|---|
| ADR-Routier: | 8 |
| ADR-Label:   | 8 |
| IMDG-Class:  | 8 |
- 14.4. Groupe d'emballage
- |                     |     |
|---------------------|-----|
| ADR-Packing Group:  | III |
| IMDG-Packing group: | III |
- 14.5. Dangers pour l'environnement
- |                  |    |
|------------------|----|
| Marine polluant: | No |
|------------------|----|
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
- |                                    |                                 |
|------------------------------------|---------------------------------|
| ADR-Code de restriction en tunnel: | E                               |
| Ferroviaire (RID):                 | 8                               |
| IMDG-Technical name:               | UN 3253 DISODIUM TRIOXOSILICATE |
| IMDG-EMS:                          | F-A,S-B                         |
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
- Non

---

#### SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)
  - Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)
  - Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
  - Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
  - Dir. 2006/8/CE
  - Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
  - Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
  - Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP)
  - Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe I)
  - Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
- Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:
- Aucune
- Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
- Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.
  - Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
  - 1999/13/CE (Directive COV)
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique
- Non

---

#### SECTION 16: Autres informations

- Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:
- R2 Risque d'explosion par le choc, la friction le feu ou d'autres sources d'ignition.
  - R22 Nocif en cas d'ingestion.
  - R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
  - R34 Provoque des brûlures.
  - R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
  - R37 Irritant pour les voies respiratoires.
  - R41 Risque de lésions oculaires graves.
  - R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
  - R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.





## Fiche de Données de Sécurité

### DIPCLEAN NEW

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"

Insert further consulted bibliography

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8





**Fiche de Données de Sécurité**  
**DIPCLEAN NEW**

WGK: heures pas jour. (Standard ACGIH)  
Classe allemande de danger pour l'eau.